

# La Charte de l'Artiste Digigraphie

**DIGI  
GRAPHIE®**  
by Epson

Inaugurée le 13 novembre 2003, lors du centième anniversaire du Salon d'Automne, La Digigraphie®, technologie de rupture, permet de faire d'une œuvre unique des reproductions d'originaux en quantité limitée, numérotée et signée par l'Artiste.

Grâce aux technologies d'impression professionnelle Epson, associées aux encres pigmentaires Epson UltraChrome™, les œuvres imprimées ont une durabilité de l'ordre d'un siècle\*.

Ce label haut de gamme répond à des règles d'usage strictes.

Chaque nouveau Digigraphie doit respecter ces règles afin que la Digigraphie® conserve ses lettres de noblesse dans le temps.

A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des droits et des engagements de l'Artiste Digigraphie, comme indiqués dans cette charte.

\*Test Wilhelm : [www.wilhelm-research.com](http://www.wilhelm-research.com)

## Les Engagements d'Epson France

Votre adhésion à cette charte vous enregistre officiellement comme Artiste Digigraphie et vous permet, par conséquent, l'utilisation de ce label dans toutes vos communications et événements liés à la Digigraphie®.

### Une pince d'authentification

Epson s'engage, à travers son partenaire revendeur agréé à vous fournir une pince d'empreinte en relief, pour marquer et authentifier vos Digigraphies. Cette pince est personnalisable à votre nom dans sa partie inférieure, sur demande auprès de votre Revendeur PROfocus Digigraphie®.



Taille réelle

### Une galerie permanente à votre disposition

Epson s'engage à vous ouvrir l'accès au site officiel [www.digigraphie.net](http://www.digigraphie.net), dans lequel vous pourrez vous référencer et présenter votre Portfolio de Digigraphies. Cette prestation vous est offerte.

À réception de votre charte signée, nous vous adresserons un code d'accès pour vous permettre de personnaliser vos pages de présentation. Vous pourrez également renseigner votre actualité artistique et faire un lien sur votre site personnel.

Votre Revendeur PROfocus Digigraphie® pourra vous guider dans ces démarches.

# Les engagements de l'Artiste Digigraphe

## Engagement technique

L'utilisation du terme Digigraphe® concerne exclusivement une épreuve réalisée :

- Par une imprimante professionnelle Epson Stylus Pro
- Avec des encres Epson UltraChrome™
- Sur papiers certifiés\*
- Authentifiée : numérotée, signée par l'artiste, marquée de l'empreinte en relief et accompagnée de son certificat.

\* Liste des supports certifiés, disponible sur [www.digigraphe.com](http://www.digigraphe.com)

Si l'une de ces quatre obligations n'était pas respectée, l'œuvre imprimée ne pourrait, en aucun cas, être qualifiée de Digigraphe®.

Cette rigueur de qualification est la garantie, pour vous comme pour vos clients, d'assurer la fidélité et la pérennité de l'œuvre reproduite.

## Engagement moral

L'Artiste s'engage, dans le cadre de l'utilisation du label Digigraphe®, à produire exclusivement des œuvres en séries limitées.

La notion de série limitée est définie par trois critères déterminés librement par l'Artiste :

- Le nombre d'épreuves reproduites
- Le format de la reproduction de l'œuvre
- Le support sur lequel elle est imprimée.

Si pour une série définie, l'imprimante, le papier ou le format change, cela devra faire obligatoirement l'objet d'une nouvelle série. L'artiste s'engage à ne pas dépasser le nombre de tirages déterminé, comme indiqué sur le certificat en Digigraphe remis à chaque acquéreur d'une œuvre.

**Si ces engagements n'étaient pas respectés, Epson, à travers son revendeur PROfocus Digigraphe® se réserve le droit de retirer à l'Artiste sa pince d'empreinte en relief ainsi que son référencement de Digigraphe. De son côté, l'Artiste Digigraphe peut se désengager de cette charte sans préavis et sans raison particulière, mais tout en ayant informé préalablement Epson France.**

Je soussigné, \_\_\_\_\_

Artiste Digigraphe, déclare avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à respecter les engagements indiqués.

Adresse \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Matériel \_\_\_\_\_

N° de série \_\_\_\_\_

Date d'installation \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

*Précédé de la mention "Lu et approuvé"*

Signature de l'Artiste

Nom et signature du  
Revendeur PROfocus Digigraphe®

Charte à retourner à : EPSON France / Digigraphe BP 320 / 92305 Levallois Perret Cédex